

## REGIME DE RETRAITE ADDITIONNEL

# On sait combien ça nous coûte ... ... mais ça va nous apporter quoi ?

**T**elle est bien la question que (se) posent les agents (fonctionnaires) qui constatent un prélèvement sur leur feuille de paye au titre du régime de retraite additionnel sur les primes et autres éléments de rémunérations (par exemple heures supplémentaires, supplément familial de traitement, avantages en nature...) qui, jusqu'à ce jour, ne donnaient pas lieu à cotisation pour la retraite.

Est-il ici utile de rappeler l'opposition résolue de la CGT à la « réforme des retraites » (qui d'ailleurs n'a pas apporté de réponse d'avenir sur le futur des retraites et laisse entière toutes les questions de fond... donc tous les risques de nouveaux reculs) dont le système du régime additionnel, véritable fonds de pensions, aujourd'hui source de multiples interrogations.

- **Au stade actuel**, aucune décision n'a été prise sur la valeur d'acquisition et de service du point : les paramètres devant servir à déterminer ces données ne feront l'objet de travaux que dans le courant du second semestre 2005.

Donc aucune information concrète ne peut être donnée sur la question qui préoccupe -à juste titre- les personnels.

- **Et ce d'autant que** le « rendement » du régime est largement dépendant des évolutions des marchés financiers sur lesquels sont placées les cotisations versées.

Si dans, l'immédiat et pour une

période transitoire (d'ici fin 2005), des placements à court terme et « sans risque » ont été effectués, des décisions vont devoir être prises d'ici quelques mois pour des placements de plus longue durée... et plus « performants ».

Pour le moment, les débats (et la formation des administrateurs) portent sur la question des « risques » en lien avec celles du « rendement » : un débat essentiellement centré sur des dimensions financières.

Or il y a, dans ce système par capitalisation, outre l'absence de solidarité intergénérationnelle, outre le caractère aléatoire lié au marché financier, une autre dimension que soulève la CGT : **celle du coût social**. Car la question de ce qui nourrit le rendement financier ne peut être évacuée d'un revers de la main : surexploitation, licenciements, bas salaires... ne peuvent laisser indifférents des militants syndicaux à l'instar des gestionnaires du capital. En tout cas c'est l'approche de la CGT qui exige que le conseil d'administration se dote des moyens opérationnels et de gestion, permettant de suivre, d'analyser, d'intervenir sur les placements en fonction notamment des aspects sociaux liés.

C'est aussi cela que nous voulons mettre au cœur des débats pour la période à venir.

Sans omettre de rappeler qu'il y a d'autres voies que la capitalisation pour que le calcul de la retraite s'opère sur l'ensemble des éléments de rémunération, notamment l'intégration des primes dans le traitement dans le cadre d'une réforme de la grille unique.

### Privatisation du contrôle technique des poids lourds :

**+ 65 %  
SUR LES TARIFS !**

C'est ce que l'on apprend à la lecture de la presse régionale. Dans la région Limousin, région pilote, les transporteurs font savoir que l'entreprise privée qui reprend les activités jusqu'alors effectuées par les services de l'Etat, et qui effectue un contrôle technique « portant sur les mêmes points qu'auparavant », devrait facturer l'opération à un niveau supérieur de 65 % à ce qui était fait précédemment.

Voilà une démonstration que le service public, c'est pas forcément plus cher, et même, au cas présent, c'est vraiment beaucoup plus économique.

### Recherche

Toujours une forte mobilisation dans la Recherche, comme l'ont montré les « manifs » du 9 mars pour « un autre projet », exigeant la résorption de la précarité, le développement de l'emploi, des moyens, des vraies carrières, un contenu de service public...

Décidément, le Ministre François d'Aubert va devoir... chercher autre chose que son projet actuel pour répondre aux attentes des personnels et des missions.